Mairie de Plévenon Cap Fréhel

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE DINAN

COMMUNE DE PLEVENON

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
23/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 19h30 à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Philippe LOHIER, Maire.
Date de la convocation et de la publicité : le 18/09/2026
Etaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe LOHIER, Marie-José JOLY-RICHEUX, Éric DROGUET, Sarah HARDOUIN, Eliane RUELLAN, Hervé VAN PRAAG, Michel PANSART, Alain CABARET, Isabelle LECLERCQ, Anne DURAND, Géraldine CARDIN, Anne-Sophie HOCQUET, Olivier LACHIVER
Secrétaire de séance : Géraldine CARDIN
Représentés : Marc LEMARIé représentée par Hervé VAN PRAAG, Gilbert PHILIPPE représenté par Michel PANSART
Nombre de Conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

A 19H30, le quorum étant atteint Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.
Il propose au Conseil le rajout de 2 points à l'ordre du jour détaillés ci-dessous

- *Une demande a été formulée par M. Marc LEMARIE, relative à la procédure d'information des administrés des décisions prises par le conseil municipal. Monsieur le Maire demande au Conseil s'il l'autorise ce rajout à l'ordre du jour (si accord : délibération n°91-2026)*
- *Incendie Cap Fréhel – procédure judiciaire – décision d'interjeter appel (si accord : délibération n°92-2026)*

A l'unanimité le Conseil approuve ces rajouts à l'ordre du jour

DELIBERATION N 84-2026 Approbation du procès-verbal de la réunion du 1er SEPTEMBRE 2026

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 1er SEPTEMBRE 2026

A l'unanimité le Conseil approuve le procès-verbal de la réunion du 1er SEPTEMBRE 2026.

DELIBERATION N 85-2026 REVITALISATION DU CENTRE BOURG – DEMARRAGE DE L'OPERATION - PRESTATION ADAC

Monsieur PANSART, présente au Conseil les premiers éléments de la réflexion relative à la revitalisation du centre bourg.
Une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition des enjeux d'aménagement et le recrutement d'un bureau d'étude en urbanisme et environnement a été commandée à l'ADAC pour un montant de 1 500 € H.T.

Sur ce sujet, Madame HOCQUET demande la parole et pose les questions suivantes :

- *Elle demande :*
  - *Des précisions sur le rôle de l'ADAC.*
    Monsieur PANSART répond que l'ADAC est un organisme départemental dont la commune est adhérente et qui dispose d'une expertise dans divers domaines de l'action communale.
  - *Si une concertation avec les habitants est prévue sur ce dossier*
    Monsieur PANSART ---------- comment formuler
  - *Si le montant des travaux est à ce jour estimé.*
    Monsieur PANSART répond qu'à ce stade le projet n'est pas encore assez défini.

A l'unanimité le Conseil approuve ce projet et charge monsieur le Maire de poursuivre les démarches d'étude de faisabilité.

DELIBERATION N 86-2026 REPARATION TRACTEUR JOHN DEERE - DEVIS B2C SERVICES

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération 61-2026 approuvant un devis de réparation pour le tracteur John Deere pour un montant de 8 882.17 € T.T.C.

Après démontage, il s'avère que des travaux supplémentaires sont à prévoir, notamment la réfection de l'embrayage, ce qui porte le montant des travaux à : 15 280.55 € T.T.C.

Il est précisé que le tracteur à 10 ans mais peu d'heures (4450)
Monsieur VAN PRAAG propose que les agents amenés à la conduire suivent une formation à la conduite. Madame HOCQUET demande si des solutions de mutualisation de ce type de matériel a été étudié. Monsieur LOHIER lui répond que ce sujet a été évoqué avec Monsieur le Maire de Fréhel et que le sujet sera approfondi.

A l'unanimité le Conseil approuve ce nouveau devis pour le montant de 15 280.55 € T.T.C.

DELIBERATION N 87-2026 LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MAITRISE ŒUVRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU GR 34 À LA SUITE DES INCENDIES DU 12 JUILLET

Monsieur PANSART rappelle au conseil que suite aux incendies du 12 juillet une partie du GR34 a été fortement endommagé et doit faire l'objet de travaux importants avant de pouvoir être réouvert.

Compte tenu du fait que les travaux à entreprendre peuvent être complexes, notamment en matière environnemental, il propose au conseil de procéder au recrutement d'un maître d'œuvre compétent dans le domaine.
Il présente au conseil le cahier des charges de la mission.
Monsieur VAN PRAAG interroge sur la nécessité de mener une étude compte tenu du fait que ces travaux peuvent être assimilés à de l'entretien. Monsieur PANSART répond que le tracé risque à certains endroits d'être modifié et qu'il convient d'être vigilants à la stabilité du terrain et aux problèmes d'érosion liés aux dégâts. Madame HOCQUET interroge Monsieur le Maire sur une éventuelle prise en charge des dégâts par l'assurance de la commune. Monsieur le Maire explique que GROUPAMA refuse la prise en charge compte tenu de l'origine criminelle de l'incendie. Cependant, les mono-fils et potelets dégradés pouvant être assimilés à du mobilier urbain la commune étudie la possibilité d'un recours.

A l'unanimité le Conseil approuve le lancement d'une consultation sans formalités préalables pour cette mission

DELIBERATION N 88-2026 Précisions sur la délibération N°19-2026 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil que dans la délibération N°19-2026 INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

- Une erreur de frappe sur l'année notée en entête doit être corrigée, à savoir : il est saisi 2025 en lieu et place de 2026
- De plus la périodicité de versement des indemnités aux élus n'est pas précisée : il convient donc de préciser que le versement sera mensuel

A l'unanimité le Conseil approuve ces modifications.

DELIBERATION N 89-2026 Précisions sur la délibération N°83-2026 Autorisation de prolongation du contrat de l'agent chargé de l'entretien des sanitaires

Monsieur le Maire informe le conseil que dans la délibération N°83-2026 Autorisation de prolongation du contrat de l'agent chargé de l'entretien des sanitaires il n'était pas reprécisé que l'emploi concerné était un emploi au grade d'adjoint technique territorial.

A l'unanimité le Conseil approuve cette modification.

DELIBERATION N 90-2026 Incendie du 12 juillet - validation de la convention de prestation de l'avocat

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la procédure judiciaire relative aux incendies du 12 juillet dernier la commune a été amenée à avoir recours aux services d'un avocat.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider la convention de prestation avec ce dernier

Monsieur VAN PRAAG pointe le fait que la convention est à ce jour déjà acceptée, Monsieur le Maire réponds que face à l'urgence, l'audience étant prévue le 16 septembre il a été contraint de signer cette convention pour que l'avocat intervienne.

A l'unanimité le Conseil approuve ce recours à un avocat et valide les termes de la convention.

DELIBERATION N 91-2026 Procédure d'information des administrés des décisions prises par le conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil les règles de publications des décisions et réunions du conseil municipale. :

- Dans la semaine suivant la réunion, une liste récapitulative des délibérations signée du Maire et du Secrétaire de Séance est établie et est affichée et mise en ligne sur le site de la commune

- A l'issue du conseil, un Procès-Verbal de séance est rédigé. Il contient chaque délibération avec le détail du vote ainsi que les remarques ou questions formulées lors des débats.
  Il reprend également les questions diverses ainsi que les informations délivrées sur des sujets ne faisant pas l'objet de délibération.
  Il est arrêté par délibération au conseil suivant et signé du maire et du Secrétaire de séance puis mis en ligne sur le site internet de la commune

Monsieur le Maire propose qu'en plus de la mise en ligne obligatoire celui-ci soit tenu à la disposition des administrés en Mairie en format papier.

A l'unanimité le Conseil approuve cette proposition.

DELIBERATION N 92-2026 Incendie Cap Fréhel – procédure judiciaire – décision d'interjeter appel

Le sujet concernant un employé communal, Monsieur le Maire propose au Conseil de prononcer pour le huis clos pour cette délibération ainsi qu'un vote à bulletin secret.

A la majorité des membres présents, le Conseil accepte le huis clos et le vote à bulletin secret.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la décision prise par le Tribunal Correctionnel de Saint Malo le 16 septembre dernier relaxant le prévenu. Il informe que le parquet ayant décidé d'interjeter appel de cette décision et demande au conseil de se prononcer sur le choix d'interjeter appel oui ou non pour la commune.

Le Conseil par 6 voix pour interjeter appel et 9 voix contre décide de ne pas faire appel de la décision.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- **Carte Locale d'Exposition au Recul du Trait de Côte – Approbation du scénario à inscrire au PLUIH et choix des ouvrages littoraux**

Afin de laisser à chacun le temps de la réflexion, ce point fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion (21/10/2026)

- **Services de broyage à domicile (posée par courriel par Monsieur Marc LEMARIE)**

Monsieur PANSARD informe le Conseil que la réflexion doit être poursuivie sur ce sujet, ainsi que sur le projet de plateforme de collecte des déchets verts. Ce sujet sera traité lors d'une prochaine réunion de la commission Travaux.

- **Organisation Route du Rhum**

Il est rappelé que Dinan Agglomération a finalement décidé de prendre en charge les navettes, la mise en place des parkings vélos ainsi que l'évacuation des déchets, la commune s'occupera des parkings et des sanitaires au parking de la Teignouse

- **Réorganisation des horaires de la Mairie**

Un suivi de fréquentation de l'accueil de la Mairie et de l'agence postale à été réalisée sur 1 mois. Il en ressort que :

- L'agence postale compte 130 passages par mois (ouverture seulement le matin)
- L'accueil de la Mairie : 100 passages le matin et 35 l'après-midi

Compte tenu de la charge de travail notamment de l'agent d'accueil (urbanisme, Etat Civil et autres missions) il peut être envisagé de réduire-modifier les horaires d'ouverture. Ce point sera étudié en Commission Communication lors de sa prochaine réunion le 12 octobre prochain à 14h30.

Le conseil est également informé que :

- **Le démarrage des travaux sont prévus :**
  - Sur les logements de l'allée des cailloux bleus le 28/09
  - Sur la rue de la SAUDRAIE le 12/10

- Un des agents des services techniques va être placé en disponibilité pour convenance personnel pour une durée de 5 ans renouvelable. Durant cette période il ne pourra être remplacé que par un agent non-titulaire sans excéder la durée d'absence de l'agent titulaire.

La secrétaire de séance,
Géraldine CARDIN.

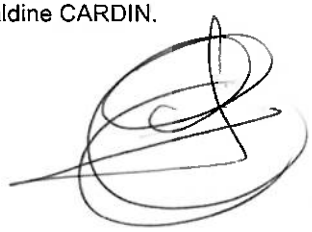

Le Maire,
Philippe LOHIER.

